



Cloison sur parties commune

Par **valye**, le **28/02/2013** à **11:42**

Bonjour je suis propriétaire d'un appartement où il y a dans l'immeuble 2 autres propriétaires. J'ai eu pour 12000 euros pour refaire cet appartement. Aujourd'hui je reçois un courrier des autres propriétaires qui me demande la somme de 150 euros car j'aurais selon leur dire coupé des fils électriques lors des travaux ils demandent donc que je leur rembourse la réparation et que je fasse faire les caves qui auraient été aussi touchés. Mais ce qui m'inquiète le plus c'est que j'ai fait monter une cloison qui donne dans l'entrée commune du bâtiment pour condamner la porte d'entrée de mon appartement et faire une ouverture ailleurs et dans ce même courrier les autres propriétaires me disent que j'ai empiété de 10 cm sur la partie commune en posant cette cloison!! Donc que dois-je faire dois-je demander une autorisation et si oui auprès de qui, car je ne peux pas démolir cette cloison en plus j'ai un locataire dedans et quel recours ai-je et quels recours les autres propriétaires peuvent-ils me forcer à démolir cette cloison ? AIDEZ MOI MERCI MERCI MERCI.[smile17]